

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 31 juillet 2024

Le trente et un juillet deux mil vingt-quatre,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy
DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juillet 2024

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT
Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Eric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ
Loïc, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, NEBOUT Franck, MARTY Didier, CATINOT
Isabelle et TEXIER Isabelle

Pouvoir(s) : CADORET Anita, MOUNIER Marlène

Excusé(e)(s) : BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 16

Secrétaire de séance : BARBOT Jean-Pierre

N° 2024-05-02

SUJET : Rapport sur les décisions prises par délégation du conseil :

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des
Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par application des
délégations accordées au Maire par délibération n° 2020-3-5 en date du 23/05/2020 complétée par
la délibération n° 2022-02-02 en date du 11/03/2022.

<u>DATE</u>	<u>OBJET DE LA DECISION</u>
-------------	-----------------------------

03/07/2024	Signature contrat cabinet de recherche de médecins 24 000 € TTC/médecin
16/07/2024	Acceptation devis recherche amiante et plomb église Mainfonds 410,00 € TTC
19/07/2024	Acceptation devis achat réfrigérateur/congélateur salle des fêtes Mainfonds 1 100 € TTC
25/07/2024	Acceptation devis maintenance 2025 défibrillateurs 492,00 € TTC
25/07/2024	Signature contrat de maintenance des défibrillateurs avec A Cœur Vaillant 492 € TTC
26/07/2024	Acceptation devis zinguerie nouvelle APC 3 688,45 € TTC
30/07/2024	Acceptation devis réfection panneaux brise vue mairie 2 543,36 € TTC
31/07/2024	Acceptation devis peinture + plâtrerie + carrelage APC 21 278,90 € TTC

Au regard des éléments exposés, il est proposé à l'assemblée de prendre acte de ces décisions.
Le Conseil Municipal prend acte.

AR Prefecture

016-200054187-20240731-2024_05_02-DE
Reçu le 07/08/2024

*Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*En Mairie le 01 août 2024,
Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BARBOT*



*Certifié exécutoire :
par publication ou notification du ... 07 AOUT 2024..
et transmission en Préfecture du ... 07 AOUT 2024.*

Le Maire,

Guy DECELLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.